



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 juin 2024

- Etats financiers consolidés semestriels IFRS au 30 juin 2024
- Rapport de gestion intermédiaire
- Déclaration des personnes responsables

**Etats financiers consolidés semestriels
IFRS au 30 juin 2024 (non audités)**

Table des matières

Table des matières.....	1
Informations générales.....	2
Etat consolidé de la situation financière.....	3
Etat consolidé du résultat global.....	5
Etat consolidé des variations des capitaux propres.....	5
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	7
Annexes aux comptes consolidés semestriels.....	8
1. Déclaration de conformité.....	8
2. Base de la présentation.....	11
3. Saisonnalité des activités.....	12
4. Evénements et transactions significatifs du premier semestre 2024.....	12
5. Changements d'estimations comptables importants.....	12
6. Information sectorielle.....	13
7. Evolution du périmètre de consolidation.....	14
8. Immobilisations corporelles and incorporelles.....	15
9. Emissions, rachats et remboursements d'instruments de dettes ou de capitaux propres.....	15
10. Impôts.....	15
11. Passifs latents et actifs latents.....	16
12. Evénements postérieurs à la date de clôture.....	16
13. Résultat par action.....	16
14. Dividende par action.....	16

Informations générales

Spadel SA et ses filiales (ci-après dénommés « Spadel ») constituent un groupe européen dont la mission est de produire et commercialiser, dans le respect de l'environnement, des produits de qualité à base d'eau minérale naturelle qui apportent de la valeur ajoutée aux consommateurs.

Spadel SA est une société anonyme dont le siège social est situé Avenue des Communautés 110, 1200 Bruxelles. Elle est inscrite au registre des personnes morales du tribunal de commerce de Bruxelles sous le numéro 0405.844.436 (Numéro de TVA : BE 405.844.436). La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur Belge en date du 20 juillet 2021.

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext à Bruxelles (Code ISIN BE 0003798155).

Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en milliers d'euro (KEUR), sauf mention contraire explicite.

Etat consolidé de la situation financière (KEUR)

	Annexe	30-06-24	31-12-23
ACTIFS			
Actifs non courants			
Actifs incorporels	8	113.020	114.289
Actifs du droit d'utilisation		5.112	4.419
Immobilisations corporelles	8	109.729	114.172
Actifs financiers		2.592	2.115
Entreprises mises en équivalence		0	0
Actifs d'impôts différés		0	0
		<u>230.453</u>	<u>234.995</u>
Actifs courants			
Stocks		26.868	23.307
Créances commerciales et autres créances		85.366	52.433
Impôts Soc. à récupérer		878	1.050
Actifs financiers à court terme		17	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie		115.041	114.059
		<u>228.170</u>	<u>190.866</u>
Total actifs (KEUR)		<u>458.623</u>	<u>425.861</u>

L'augmentation des stocks et des créances commerciales par rapport au 31/12/2023 est essentiellement influencée par la saisonnalité des ventes.

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2024.

	Annexe	
	30-06-24	31-12-23
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la société		
Capital	5.000	5.000
Réserves consolidées	289.132	274.070
Branche OCI des réserves		
	<u>294.132</u>	<u>279.070</u>
Intérêts minoritaires	50	56
Total des capitaux propres	<u>294.182</u>	<u>279.126</u>
DETTES		
Dettes non courantes		
Dettes financières à long terme	0	0
Dettes d'obligations locatives	3.331	2.825
Dettes pour avantages au personnel	3.113	2.793
Dettes d'impôts différés	22.633	22.709
Provisions	858	722
Autres dettes	5.850	3.545
	<u>35.785</u>	<u>32.594</u>
Dettes courantes		
Dettes cautions	22.194	16.466
Dettes financières à court terme	0	0
Dettes d'obligations locatives	1.356	1.080
Dettes pour avantages au personnel	312	312
Dettes commerciales	80.501	73.292
Dettes sociales	17.606	18.265
Dettes d'impôts courants	4.224	2.086
Provisions	42	42
Autres dettes	2.421	2.598
	<u>128.656</u>	<u>114.141</u>
Total dettes	<u>164.441</u>	<u>146.735</u>
Total capitaux propres et dettes (KEUR)	<u>458.623</u>	<u>425.861</u>

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2024.

Etat consolidé du résultat global (KEUR)

	Annexe	2024 (6 mois)	2023 (6 mois)
Chiffre d'affaire net	3,6	190.672	177.579
Variation des produits finis et en cours de fabrication		1.353	351
Production immobilisée		21	59
Approvisionnements et marchandises		-41.277	-42.179
Services et biens divers		-73.713	-69.812
Frais de personnel		-39.518	-35.918
Amortissements et pertes de valeur		-10.901	-11.701
Autres produits/(charges) opérationnels		3.431	5.340
Bénéfice/(perte) opérationnel	6	30.068	23.719
Produits financiers		1.567	1.022
Charges financières		-465	-315
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			-1.523
Bénéfice/(perte) avant impôts		31.170	22.903
Impôts	10	-6.976	-4.921
Bénéfice/(perte) de La période		24.194	17.982
Autres éléments du résultat global		0	0
Résultat global total de la période		24.194	17.982
Bénéfice/(perte) de la période attribuable aux			
Actionnaires de la société		24.194	17.982
Intérêts minoritaires			
Résultat global total de la période attribuable aux			
Actionnaires de la société		24.194	17.982
Intérêts minoritaires			
Résultat par action : résultat revenant aux			
actionnaires (en EUR par action)			
de base	13	5,83	4,33
dilué	13	5,83	4,33

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2024.

Etat consolidé des variations des capitaux propres (KEUR)

	Capital	Intérêts minoritaires	Réserves de groupe	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2023	5.000	54	252.785	257.839
Résultat global du 1er semestre 2023				
Bénéfice			17.982	17.982
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion				
Dividendes distribués			-6.230	-6.230
Intérêts minoritaires		5		5
Solde au 30 juin 2023	5.000	59	264.537	269.596
Solde au 1er janvier 2024	5.000	56	274.070	279.126
Résultat global du 1er semestre 2024				
Bénéfice			24.194	24.194
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion				
Dividendes distribués			-9.132	-9.132
Intérêts minoritaires		-6		-6
Solde au 30 juin 2024	5.000	50	289.132	294.182

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2024.

Tableau consolidé des flux de trésorerie (KEUR)
--

	30-06-24	30-06-23
<u>Bénéfice/(perte) de l'année</u>	24.194	17.982
Résultat financier	-1.102	-707
Quote part des sociétés mises en équivalence	0	1.523
Impôt	6.976	4.921
Bénéfice opérationnel	30.068	23.719
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	9.073	9.206
Amortissements sur immobilisations incorporelles	1.694	1.996
(Gains)/pertes sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles	-125	-78
Charges non décaissées : engagement de pension et prépension	319	263
Charges non décaissées : réduction de valeur	128	154
Charges non décaissées : autres provisions	143	398
<u>Trésorerie brute générée par l'activité opérationnelle</u>	<u>41.299</u>	<u>35.659</u>
Variation du besoin de fonds de roulement		
Stocks	-3.689	-3.987
Créances commerciales et autres	-35.744	-41.770
Dettes commerciales, cautions, sociales, avantage personnel, autres et provisions court terme	12.335	16.469
<u>Trésorerie générée par l'activité opérationnelle</u>	<u>14.201</u>	<u>6.371</u>
Impôts encaissés / (payés)	-338	-3.962
<u>Trésorerie nette générée par l'activité opérationnelle</u>	<u>13.863</u>	<u>2.410</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles - hors leasing	-3.703	-7.810
Encaissement de cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	-202	569
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-195	-286
Prise de participations dans société associé	-400	
<u>Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité d'investissement</u>	<u>-4.500</u>	<u>-7.527</u>
Remboursements leasing	-353	-415
Dividende versé aux actionnaires	-9.131	-6.230
Intérêts reçus	1.568	495
Intérêts payés	-465	213
<u>Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité de financement</u>	<u>-8.381</u>	<u>-5.938</u>
<u>Variation de trésorerie nette</u>	<u>982</u>	<u>-11.055</u>
Situation nette de trésorerie en début d'année	114.059	82.913
Ecart conversion	0	0
Situation nette de trésorerie en fin d'année	115.041	71.858
	115.041	71.858

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2024.

Annexes aux comptes consolidés semestriels

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires regroupent ceux de Spadel SA et de ses filiales (ensemble ci-après dénommé «Spadel»).

Les états financiers consolidés intermédiaires de Spadel sont établis pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2024 conformément aux dispositions de la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire» telle que publiée par l'IASB («International Accounting Standards Board») et adoptée par l'Union européenne. Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels IFRS de l'exercice 2023.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à ceux retenus pour l'exercice annuel se clôturant le 31 décembre 2023. Les états financiers consolidés annuels de Spadel de l'exercice 2023 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union européenne. Ces règles d'évaluation sont présentées en annexe 1 «Résumé des principales règles d'évaluation» des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2023.

Les amendements aux normes suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2024 et ont été adoptés par l'Union européenne:

- **Amendements à la norme IAS 1, 'Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant'**. Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. Ils:
 - Clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et que le libellé dans tous les paragraphes concernés doit être aligné pour faire référence au "droit" de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur "à la fin de la période de référence" devraient affecter le classement d'un passif;
 - Précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.
 - Clarifient comment les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la période de reporting, telles que les clauses restrictives, affectent la classification du passif correspondant.
- **Amendements à la norme IAS 7 'Tableau des flux de trésorerie' et IFRS 7 'Instruments financiers : Disclosures': Accords de financement avec les fournisseurs**. L'amendement décrit les caractéristiques pour lesquelles une entité devra fournir des informations supplémentaires concernant l'impact des accords de financement avec les fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.
- **Amendements à la norme IFRS 16 'Contrats de location' : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail**. Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail (sale and lease-back) après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Ils indiquent que, lors de l'évaluation ultérieure de l'obligation locative, le vendeur-preneur détermine les « paiements au titre de la location » et les « paiements révisés au titre de la location » d'une manière qui ne conduit pas le vendeur-preneur à comptabiliser un montant quelconque du gain ou de la perte lié au droit d'usage conservé. Les gains et pertes relatifs à la résiliation totale ou partielle d'un bail continuent d'être

comptabilisés lorsqu'ils surviennent car ils concernent le droit d'usage résilié et non le droit d'usage conservé.

Les amendements suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2024 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

- **Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : absence d'échangeabilité » (entrée en vigueur le 1er janvier 2025).** IAS 21 ne couvrait pas auparavant la manière de déterminer les taux de change en cas d'absence de convertibilité à long terme et le taux au comptant à appliquer par la société n'est pas observable. Les modifications à portée limitée ajoutent des exigences spécifiques concernant :
 - Comment déterminer quand une devise est échangeable contre une autre et quand elle ne l'est pas ;
 - Comment déterminer le taux de change à appliquer dans le cas où une devise n'est pas échangeable ;
 - Les informations supplémentaires à fournir lorsqu'une devise n'est pas échangeable.
- **Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: La classification et la mesure des instruments financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2026).** Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de:
 - Clarifier la date de reconnaissance et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de transfert électronique de fonds;
 - Clarifier et ajouter des orientations supplémentaires pour évaluer si un actif financier répond au critère des paiements exclusivement de principal et d'intérêts (SPPI);
 - Ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie (comme certains instruments liés à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG));
 - Mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais d'un autre élément du résultat global (FVOCI).
- **IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2027).** L'IASB a publié IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, en mettant l'accent sur les mises à jour de l'état des résultats. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent:
 - La structure du compte de résultats ;
 - Les informations nécessaires à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat qui sont rapportées en dehors des états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance alternatives définies par la direction) ;
 - Les principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; bon nombre des autres principes existants dans IAS 1 sont conservés, avec des changements limités. IFRS 18 n'aura pas d'impact sur la reconnaissance ou l'évaluation des éléments dans les états financiers, mais cela pourrait modifier ce qu'une entité rapporte en tant que "bénéfice ou perte opérationnel".

IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et s'appliquera également aux informations comparatives.

- **IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir (entrée en vigueur le 1er janvier 2027).** Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié une nouvelle norme comptable IFRS pour les filiales. La norme IFRS 19 'Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir' permet aux filiales éligibles d'utiliser les normes comptables IFRS avec des informations à fournir réduites.

La **norme suivante est d'application obligatoire** depuis l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2016 (cependant elle n'est **pas encore adoptée par l'Union européenne**). La Commission Européenne a décidé de ne pas lancer la procédure d'approbation de cette norme provisoire mais d'attendre la norme définitive.

- **IFRS 14 'Comptes de report réglementaires' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2016)**. Cette norme permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation de la réglementation des tarifs. IFRS 14 permet aux nouveaux adoptants qui exercent des activités à tarifs réglementés, lorsqu'ils adoptent les normes IFRS, de continuer à reconnaître les montants comptabilisés en application des exigences de leur précédent référentiel comptable en matière de réglementation des tarifs, et plus précisément en ce qui concerne la reconnaissance, l'évaluation et la dépréciation des comptes de report réglementaires. Cependant, afin de permettre la comparabilité avec des entités qui appliquent déjà les IFRS et par conséquent ne reconnaissent pas de tels montants, la norme impose que l'effet des réglementations des tarifs soit présenté séparément.

2. Base de la présentation

2.1. Date de clôture et présentation des états financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires de Spadel, établis pour la période de six mois se clôturant le 30 juin 2024, ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent donc pas toutes les notes et informations requises par les IFRS pour les états financiers annuels; ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers annuels de l'exercice 2023, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les états financiers consolidés intermédiaires comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé du résultat global, un état consolidé des variations des capitaux propres, un tableau consolidé des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection de notes explicatives.

Le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés semestriels IFRS en date du 29 août 2024.

Les états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un contrôle ni d'un examen limité par le commissaire.

2.2. Jugements dans l'application des méthodes comptables et sources d'incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Alors que les évaluations effectuées tant dans les rapports annuels que dans les rapports intermédiaires reposent souvent sur des estimations raisonnables, la préparation des états financiers consolidés intermédiaires impose de recourir davantage à des méthodes d'estimation que celle des états financiers annuels.

Les estimations et hypothèses retenues pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires au 30 juin 2024 sont identiques à celles retenues pour la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception de celles relatives aux domaines ci-après.

Avantages du personnel

Le montant de la dette pour avantages au personnel au 30 juin 2024 a été calculé en projetant sur un semestre l'engagement au 31 décembre 2023, compte-tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture, au cours du premier semestre 2024. Aucune des hypothèses actuarielles entrant dans le calcul de l'engagement, en particulier les taux d'actualisation, d'inflation et d'augmentation des salaires, n'a été modifiée sur la période.

Déterminer la durée des contrats de location

Afin de déterminer la durée d'un contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents pour apprécier si le groupe a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer, y compris les changements dans les faits et circonstances attendus entre la date de début et la date d'exercice de cette option. Les options de prolongation (ou les périodes après les options de résiliation) ne sont incluses dans la durée du contrat de location que s'il est raisonnablement certain que le contrat de location sera prolongé (ou non résilié). La détermination de l'avantage économique à exercer ces options requiert l'usage d'hypothèses et d'estimations telles que l'utilisation prévue du bien loué et les conditions futures du marché. La prise en compte ou non des paiements relatifs aux périodes d'extension, de résiliation ou d'achat peut avoir une incidence significative sur la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative.

Impôt sur le résultat

Dans le cadre des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt est calculée individuellement pour chaque entité fiscale en utilisant le taux d'impôt effectif moyen pondéré attendu pour l'exercice.

Les coûts et les produits survenant de façon irrégulière

Les coûts et les produits des activités se répartissant de façon inégale sur la période annuelle sont anticipés ou différés à la date de clôture intermédiaire si, et seulement si, il est approprié d'anticiper ou de différer ce type de coûts à la fin de la période annuelle.

3. Saisonnalité des activités

Les activités de Spadel sont, par nature, soumises à un facteur de saisonnalité important. Les variations climatiques influencent fortement le résultat opérationnel. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2024 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2024.

A ce titre, les chiffres d'affaires du 1er semestre 2024 et du 1er semestre 2023 ainsi que ceux de la période de 12 mois prenant fin à la date de 30 juin 2024 et ceux de l'exercice 2023 sont rappelés ci-dessous :

En KEUR	30 juin 2024 (6 mois)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	190.672	177.579	359.032	345.939

4. Evénements et transactions significatifs du premier semestre 2024

Aucun élément inhabituel n'a affecté de manière significative les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie du Groupe au cours du premier semestre 2024.

5. Changements d'estimations comptables importants

Les résultats du premier semestre 2024 et du premier semestre 2023 ne sont pas affectés de manière significative par des changements dans les estimations des montants figurant à l'état consolidé de la situation financière respectivement à la fin des exercices 2023 et 2022.

6. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », l'information par segment opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les informations données par segment opérationnel se basent sur les informations internes utilisées par la direction du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des segments. L'allocation des ressources et l'évaluation de la performance s'effectuent au niveau des différents marchés; principalement le marché Benelux et la Bulgarie. Le segment « autres » comprend d'autres marchés tels que la France qui ne remplissent pas les critères quantitatifs de présentation distincte.

Chaque marché possède un manager du segment responsable de l'exécution des décisions sur l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance. Les données par segment suivent les mêmes règles d'évaluations que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumés et décrites dans les notes aux états financiers.

Les résultats des segments pour les premiers semestres clôturés les 30 juin 2024 et 2023 sont respectivement détaillés ci-après :

Premier semestre 2024 En KEUR	<u>Benelux</u>	<u>Bulgarie</u>	<u>Autres</u>	<u>Elimination</u> <u>inter-secteur</u>	<u>Total</u>
Ventes externes	121.245	48.968	20.459		190.672
Ventes inter-secteurs					
Total des ventes	121.245	48.968	20.459		190.672
Point in time	121.245	48.968	20.459		190.672
Résultat sectoriel	14.750	11.908	3.410		30.068
Eléments non affectés					
Résultat d'exploitation					30.068

La mesure de la performance de chaque segment utilisé par la direction du Groupe est le résultat par segment. Le résultat par segment comprend tous les produits et charges qui lui sont directement attribuables ainsi que les produits et charges qui peuvent raisonnablement lui être alloués.

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés à des conditions habituelles de marché, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Un nombre limité de nos clients grands distributeurs représentent une part significative de nos revenus. La totalité des ventes aux clients qui représentent individuellement plus de 10 % des revenus des secteurs en 2024, est ventilée par segment comme suit :

Premier semestre 2024

Secteur	Nombre de clients	Ventes (KEUR)
Benelux	2	36.067
Autres	3	9.849
Total	5	45.916

Premier semestre 2023 En KEUR	<u>Benelux</u>	<u>Bulgarie</u>	<u>Autres</u>	<u>Elimination inter-secteur</u>	<u>Total</u>
Ventes externes	118.760	39.175	19.644		177.579
Ventes inter-secteurs					
Total des ventes	118.760	39.175	19.644		177.579
Point in time	118.760	39.175	19.644		177.579
Résultat sectoriel	13.105	7.991	2.623		23.719
Eléments non affectés					
Résultat d'exploitation					23.719

Un nombre limité de nos clients grands distributeurs représentent une part significative de nos revenus. La totalité des ventes aux clients qui représentent individuellement plus de 10 % des revenus des secteurs en 2023, est ventilée par segment comme suit :

Premier semestre 2023

Secteur	Nombre de clients	Ventes (KEUR)
Benelux	2	34.429
Autres	3	9.604
Total	5	44.033

7. Acquisitions et cessions de filiales
--

Il n'y a eu aucune variation du périmètre de consolidation ni regroupement d'entreprises au cours du premier semestre 2024

8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements du premier semestre s'élèvent à 3,9 millions d'euros.

Ils concernent principalement :

- Bulgarie (Devin) : des travaux de mise à niveau et d'amélioration de lignes de production ; l'achat de frigos, l'achat de gallons et de dispensers pour l'activité HOD ; l'achat de véhicules ; des travaux d'amélioration de lignes de conditionnement ;
- Belgique (Spa) : le remplacement du système HVAC du hall d'embouteillage ; l'adaptation des cols de bouteilles sur deux lignes de production ; l'installation de conduites et équipements liés à un captage ; des investissements liés au nouveau bouchon attaché ; l'installation d'une codeuse DLUO laser sur un groupe de production ; des travaux de rénovation de réservoirs ;
- France (Carola) : l'installation d'un nouveau combi bloc (ligne PET) ; l'achat de bouteilles et casiers ;
- France (Wattwiller) : l'installation de rideaux et circulation d'air ; des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'une ligne de production ;
- Belgique (Bru) : l'achat de bouteilles et casiers ; le remplacement de conduites ; des investissements liés au nouveau bouchon attaché
- Belgique (HQ) : l'achat de dispensers pour l'activité Spa Fountain ; la migration de SAP vers l'environnement Cloud (SAP-RISE) ; l'achat de divers matériels et logiciels informatiques

9. Emissions, rachats et remboursements d'instruments de dettes ou de capitaux propres

Néant.

10. Impôts (KEUR)

	2024	2023
	(6mois)	(6mois)
Impôts courants	7.160	5.294
Régularisation d'impôts		
Impôts différés	-184	-373
Charge fiscale totale	<u>6.976</u>	<u>4.921</u>

Dans le cadre des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour chaque entité fiscale en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

11. Passifs latents et actifs latents

Il n'y a pas eu de modification significative dans l'estimation des passifs latents et des actifs latents au cours du semestre écoulé.

12. Evénements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la date de clôture de l'état de la situation financière au 30 juin 2024.

13. Résultat par action

13.1. Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de Spadel par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours du premier semestre.

	2024 (6mois)	2023 (6mois)
Bénéfice revenant aux actionnaires (KEUR)	24.194	17.982
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	4.150	4.150
Résultat de base par action ' EUR par action)	5,83	4,33

13.2. Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif, et en ajustant si nécessaire aussi le numérateur. Spadel n'a pas émis de titre ayant un effet potentiellement dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

14. Dividende par action

Les dividendes versés pendant les premiers semestres de 2024 et 2023 se sont élevés respectivement à 9.131 KEUR (2,20 EUR brut ou 1,54 EUR net par action) et à 6.230 KEUR (1,50 EUR brut ou 1,05 EUR net par action).

Rapport de gestion intermédiaire

sur l'exercice à fin juin 2024 – Groupe Spadel

1. RESULTATS CONSOLIDES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net consolidé, hors accises et écotaxes, s'élève à 190,7 millions d'euros sur l'ensemble du premier semestre, en hausse significative de 7,4% par rapport à l'année passée.

Cette progression importante du chiffre d'affaires, portée par un effet volume de 6,4% et un effet prix/mix de 1,0%, s'est traduite sur l'ensemble de nos marchés avec des hausses de 25% en Bulgarie, 5,9% aux Pays-Bas, de 4,0% en France et de près de 1% au Belux.

Cette performance notable reflète le dynamisme de nos marques, de nos innovations et de notre politique commerciale.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel (EBIT) s'établit à 30,1 millions d'euros, en hausse de 26,8% par rapport à 2023 (23,7 millions d'euros).

Cette progression du résultat opérationnel, malgré les pressions inflationnistes pesant notamment lourdement sur les coûts salariaux, résulte essentiellement de la hausse du chiffre d'affaires soutenue par la croissance des volumes et par notre politique commerciale visant à renforcer la valeur et restaurer nos marges. Le résultat a également été renforcé par la poursuite de la rationalisation de l'ensemble de nos coûts, tant opérationnels, que commerciaux.

Le cash-flow opérationnel (EBITDA) à fin juin 2024 s'établit à 41,0 millions d'euros, contre 35,4 millions d'euros en 2023 (+15,7%).

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 1,6 million d'euros, en hausse par rapport à l'année précédente (1,0 million d'euros), principalement suite à la hausse des taux d'intérêts.

Les charges financières s'établissent à 0,5 million d'euros en légère hausse par rapport à l'année précédente.

sur l'exercice à fin juin 2024 – Groupe Spadel

Impôts

La charge d'impôt du premier semestre s'élève à 7,0 millions d'euros, contre 4,9 millions d'euros l'année précédente, en ligne avec la hausse du bénéfice avant impôt

Résultat net

Le bénéfice net au terme du premier semestre est de 24,2 millions d'euros, en hausse de 34,5% par rapport à 2023.

2. STRUCTURE BILANTAIRE CONSOLIDÉE

Au 30 juin 2024, les capitaux propres, valorisés selon les normes IFRS, s'établissent à 294,2 millions d'euros, en hausse de 5,4% par rapport à fin 2023. Les capitaux propres couvrent 127,7 % des actifs non courants.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au montant des capitaux propres rapportés au total du passif, s'élève quant à lui à 64,1 %.

Les créances commerciales, ainsi que les dettes commerciales et les stocks, sont en hausse par rapport à fin 2023. Ces évolutions reflètent les fluctuations saisonnières de l'activité et les ventes plus importantes durant les mois d'été.

Les activités opérationnelles ont généré une trésorerie brute avant impôt de 41,3 millions d'euros, contre 35,7 millions d'euros au cours du premier semestre 2023.

La situation de trésorerie du groupe au 30 juin 2024 s'élève à 115,0 millions d'euros.

3. INVESTISSEMENTS

Les investissements du premier semestre s'élèvent à 3,9 millions d'euros. Ils concernent principalement :

- Bulgarie (Devin) : des travaux de mise à niveau et d'amélioration de lignes de production ; l'achat de frigos, l'achat de gallons et de dispensers pour l'activité HOD ; l'achat de véhicules ; des travaux d'amélioration de lignes de conditionnement ;
- Belgique (Spa) : le remplacement du système HVAC du hall d'embouteillage ; l'adaptation des cols de bouteilles sur deux lignes de production ; l'installation de conduites et équipements liés à un captage ; des investissements liés au nouveau bouchon attaché ; l'installation d'une codeuse DLUO laser sur un groupe de production ; des travaux de rénovation de réservoirs ;
- France (Carola) : l'installation d'un nouveau combi bloc (ligne PET) ; l'achat de bouteilles

sur l'exercice à fin juin 2024 – Groupe Spadel

et casiers :

- France (Wattwiller) : l'installation de rideaux et circulation d'air ; des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'une ligne de production ;
- Belgique (Bru) : l'achat de bouteilles et casiers ; le remplacement de conduites ; des investissements liés au nouveau bouchon attaché
- Belgique (HQ) : l'achat de dispensers pour l'activité Spa Fountain ; la migration de SAP vers l'environnement Cloud (SAP-RISE) ; l'achat de divers matériels et logiciels informatiques ;

4. INNOVATION

Les principales innovations commercialisées au cours du premier semestre 2024 sont :

Marque	Mois	Description
Bru	Avril	Lancement du bouchon attaché sur la gamme Bru
Spa	Février	Lancement de la recette 'Cherry' dans la gamme Spa Touch Sparkling (50cl et 100cl)
Spa	Février	Lancement de la recette 'Lemon Clear' dans la gamme Spa Fruit Sparkling (40cl et 125cl)
Spa	Mars	Lancement du bouchon attaché sur la gamme Spa pétillant
Spa	Avril	Lancement du bouchon attaché sur les gammes Spa Reine, Spa Fruit et Spa Touch
Spa	Avril	Lancement de deux nouvelles recettes Mocktail 'Mojito et 'Passion Fiz' dans la gamme Spa Touch Sparkling (50cl et 100cl)
Spa	Mai	Lancement de la "Spa Fountain", fontaine à eau qui s'intègre facilement dans tous les espaces de bureaux et qui fonctionne avec des Eco Packs de 10 litres de SPA Reine
Zyla	Janvier	Lancement de la marque Natural Energy Drink "Zyla", avec 3 recettes 'Boost', 'Focus' et 'Vitality' (boissons énergisantes avec des ingrédients d'origine naturelle)
Carola	Février	Lancement de la recette 'Cherry' dans la gamme des eaux aromatisées (125cl)
Carola	Avril	Lancement du bouchon attaché sur la gamme Carola
Devin	Janvier	Lancement de bouteilles 100% rPET sur le format eau non pétillant 8x50cl
Devin	Mars	Lancement des recettes Cucumber, Lemon and Elderflower dans la gamme Mineral & Vitamins
Devin	Avril	Lancement du bouchon attaché sur la gamme des eaux pétillantes et Mineral & Vitamins
Devin	Juin	Lancement du bouchon attaché sur la gamme des eaux non pétillantes

sur l'exercice à fin juin 2024 – Groupe Spadel

5. PERSPECTIVES

La croissance du résultat opérationnel réalisée au cours de ce premier semestre reflète à la fois la solide performance commerciale de nos marques et les diverses mesures prises pour réduire la structure de coûts et restaurer nos marges.

Fort d'une structure financière renforcée et de fondamentaux solides, le groupe entend poursuivre sa croissance notamment grâce aux innovations. A ce titre, le premier semestre a été rythmé par deux innovations majeures : le lancement d'une nouvelle gamme de boissons énergisantes naturelles et moins sucrées sous la marque « Zyla », disponible sur le marché belge en trois types d'énergie : Vitality, Focus et Boost, ainsi que le lancement de la "Spa Fountain", une fontaine à eau qui s'intègre facilement dans tous les espaces de bureaux et qui fonctionne avec des Eco Packs de 10 litres de SPA Reine.

Le Groupe reste particulièrement attentif à l'évolution du marché des eaux embouteillées et aux évolutions politiques dans ses différents marchés.

Sur base des résultats du premier semestre, la croissance des ventes et l'amélioration de la structure de rentabilité, le Groupe projette un résultat opérationnel, sur l'ensemble de l'année, en hausse significative par rapport à celui enregistré en 2023.

En sa qualité de leader sur le marché des eaux minérales, le Groupe poursuit ses efforts et ses investissements pour offrir aux consommateurs des produits toujours plus innovants, centrés sur la santé, l'hydratation, le naturel et la durabilité. Cette attention portée à notre impact sociétal et environnemental au profit d'une économie plus circulaire et inclusive démontre également sa capacité d'innovation.

6. AUDIT DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Le jeu d'états financiers résumés élaboré conformément à la norme comptable internationale IAS 34 n'a pas été contrôlé par le commissaire.

7. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS ENTRE PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2024, aucune transaction ou modification de transaction ayant une influence significative sur les résultats du Groupe n'a été réalisée avec des parties liées.

sur l'exercice à fin juin 2024 – Groupe Spadel

8. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DU SEMESTRE

Le Conseil n'a pas connaissance d'opérations ou d'événements survenus après la clôture du semestre et susceptibles d'influencer significativement la situation financière du Groupe.

9. FACTEURS DE RISQUES

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- Risque de change : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la filiale Devin AD sont conclues en devises étrangères (BGN). Toutefois le taux de change du BGN est fixe par rapport à l'Euro jusqu'à présent. Il existe par ailleurs très peu d'autres d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- Risque de taux d'intérêt : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. La majeure partie des dettes financières du Groupe est contractée à taux fixe. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- Risque de prix : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- Risque de crédit : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants.

Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.

- Risque de liquidité : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de

sur l'exercice à fin juin 2024 – Groupe Spadel

dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

- Risques liés aux litiges : Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.

- Risques liés à la marche des affaires : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
 - le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
 - la défection ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe
 - la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
 - la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
 - la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
 - l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage.

Le 29 août 2024

Le Conseil d'Administration

Déclaration des personnes responsables

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, Marc du BOIS, Administrateur délégué du Groupe Spadel et Didier DE SORGHHER, Directeur Financier du Groupe Spadel, déclarent qu'à leur connaissance:

- a) les comptes consolidés condensés intermédiaires pour le premier semestre de l'exercice 2024, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards («IFRS»), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée, et des résultats consolidés de la société Spadel S.A. et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport intermédiaire donne une image fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours du premier semestre de l'exercice 2024, et de leur incidence sur les comptes consolidés intermédiaires, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe Spadel est confronté.

Bruxelles, le 29 août 2024

Didier DE SORGHHER
Directeur Financier

Marc du BOIS
Administrateur délégué